

Nom commercial : Acid nitricum 65%

Numéro de la matière: 204500

Version : 3 / CH

Date de révision: 14.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 14.12.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid nitricum 65%

N° d'article 20450000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Agents oxydants, Produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence ***

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

Nom commercial : Acid nitricum 65%

Numéro de la matière: 204500

Version : 3 / CH

Date de révision: 14.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 14.12.16

P304+P340 protection des yeux/du visage.
 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Acide nitrique

SECTION 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) *******Acide nitrique**

No. CAS 7697-37-2

No. EINECS 231-714-2

Numéro 01-2119487297-23-XXXX

d'enregistrement

Concentration \geq 50 $<$ 65 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Ox. Liq. 3 H272

Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314 \geq 20Ox. Liq. 3 H272 \geq 65Skin Corr. 1B H314 \geq 5 $<$ 20

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent B

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Tenir chaud et calme. Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Appeler aussitôt un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire boire. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si

Nom commercial : Acid nitricum 65%

Numéro de la matière: 204500

Version : 3 / CH

Date de révision: 14.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 14.12.16

la personne est consciente). Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les voies respiratoires. Irritation de muqueuse, Brûlure par acide, par ingestion: vomissements sanglants, Mort, Au premier plan l'effet local figure pour l'instant, caractérisé d'une rapide dans la profondeur croissant dégradation de la tissu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Surveillance médicale de 48 heures minimum.

Avis aux médecins / Risques

Risque d'œdème pulmonaire

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde d'azote (NOx); Le produit n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Porter équipement de protection. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Veiller à assurer une aération suffisante. Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conservé le récipient bien fermé. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement. Eviter la formation d'aérosol. Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le produit sous agitation. Respecter les limites d'émission.

Nom commercial : Acid nitricum 65%

Numéro de la matière: 204500

Version : 3 / CH

Date de révision: 14.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 14.12.16

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible. Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Matériau approprié : inox. Utiliser des récipients en verre. matière plastique. Matériau approprié : Utiliser des récipients en PVC. Matériau approprié : Polyéthylène ou Polypropylène.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Bases, Alcalines, Tenir à l'écart des matières inflammables. Ne pas stocker en commun avec: Matières comburantes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Acide nitrique**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	5	mg/m ³	2	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	5	mg/m ³	2	ppm(V)

Etablie le : 2014

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Protection respiratoire en présence de vapeurs. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B; Filtre Anti-gaz E.

Protection des mainsGants (résistants aux acides)
Temps de pénétration > 8 h
Non adapté: gants en caoutchouc
Non adaptés: gants en cuir
Non adapté: gants épais**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage; Ne pas porter de lentilles de contact

Protection du corps

Vêtement de protection résistant acides; Combinaison de protection; Chaussures de sécurité

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat liquide

Nom commercial : Acid nitricum 65%

Numéro de la matière: 204500

Version : 3 / CH

Date de révision: 14.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 14.12.16

Couleur	incolore à faiblement jaunâtre			
Odeur	piquante			
valeur pH				
Valeur	<	1		
température		20		°C
méthode	ISO 1148			
Point de fusion				
Valeur	env.	-18.8	à	-23 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition				
Valeur		104	à	120.4 °C
Point d'éclair				
Valeur				°C
Remarque	Non applicable			
inflammabilité (solide, gaz)				
Ne pas auto-inflammable				
Pression de vapeur				
Valeur		8.5	à	20 hPa
température		20		°C
Densité de vapeur				
Valeur	env.	2		
Densité				
Valeur		1.386	à	1.396 g/cm ³
Remarque	Relative Density according specification			
Hydrosolubilité				
Remarque	entièrement miscible			
coefficient de partage: n-octanol/eau				
log Pow	-0.21			
Viscosité				
dynamique				
Valeur		0.75		mPa.s

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Protéger de l'action de la lumière.
Protéger de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs, Alcalines, Bases, Formation d'hydrogène sulfureux (H₂S) au contact de l'humidité.
Réagit au contact des métaux en poudre. Corrosif pour les métaux. Métaux, Réagit violemment au contact de: Agents réducteurs, Bases, matières organiques, Réagit au contact des métaux en poudre.
Réaction exothermique avec: Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NO_x)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par inhalation

Nom commercial : Acid nitricum 65%

Numéro de la matière: 204500

Version : 3 / CH

Date de révision: 14.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 14.12.16

ATE	2.4004	mg/l
Administration/Forme méthode	Vapeurs	
	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Acide nitrique**

Espèces	rat	
CL 50	1.56	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Vapeurs	
Remarque	L'inhalation peut provoquer des oedèmes des voies respiratoires.	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Fortement corrosif
Remarque	Corrosion de la peau et des muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Fortement corrosif
Remarque	Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

sensibilisation

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal.
Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac. momissement. Inhalation. Provoque des brûlures.

SECTION 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Acide nitrique**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	12.5	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Source	IUCLID	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acide nitrique**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	180	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Source	IUCLID	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

log Pow	-0.21
---------	-------

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon non neutralisé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Nom commercial : Acid nitricum 65%

Numéro de la matière: 204500

Version : 3 / CH

Date de révision: 14.12.2016

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 14.12.16

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport *****Transport terrestre ADR/RID *******14.1. Numéro ONU**

UN 2031

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ACIDE NITRIQUE, solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8	
Carte pour désignation du danger	8	5.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Quantité limitée	1 I
Les catégories de transport	2
Code de restrictions en tunnels	E

Transport maritime IMDG/GGVSee *****14.1. Numéro ONU**

UN 2031

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

NITRIC ACID, Solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

Transport aérien *****14.1. Numéro ONU**

UN 2031

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

NITRIC ACID, Solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	8
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 1
Numéro caractéristique	414
Remarque	Classification according to Annex 2 VwVwS

SECTION 16: Autres informations

Nom commercial : Acid nitricum 65%

Numéro de la matière: 204500

Version : 3 / CH

remplace la version : 2 / CH

Date de révision: 14.12.2016

Date d'impression 14.12.16

mentions de danger H-de la rubrique 3

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Ox. Liq. 3 Liquide comburant, Catégorie 3
Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.